



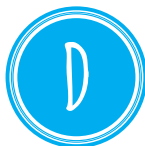
COLOS AUTOMNE,
HIVER & PRINTEMPS
2019-2020



4-11 ANS ET 12-17 ANS



ADOPTEZ LA PEP ATTITUDE !



Depuis 2019, tous les séjours des PEP s'unifient sous une seule bannière : **PEP Attitude !**

PEP Attitude rassemble le savoir-faire et l'expertise des PEP dans l'organisation de séjours de vacances 4-17 ans.

PEP Attitude, ce sont des colos vraiment pas comme les autres,

100% SENSATIONS et ÉMOTIONS

où chacun peut laisser naître et vivre ses PASSIONS,

faire l'expérience de la DÉCOUVERTE,

du PARTAGE et de la LIBERTÉ.

Les **colos PEP**, ce sont des environnements privilégiés, tous les agréments nécessaires, des contrôles permanents et une parfaite prise en charge de votre enfant grâce à des équipes professionnelles et volontaires.

Elles offrent une formidable opportunité de grandir, de s'épanouir en apprenant à découvrir le monde et les autres.

PEP ATTITUDE, LA PASSION DE DÉCOUVRIR, L'AVENTURE EN PARTAGE



DONNEZ DU SENS À VOS VACANCES

QUI SONT LES PEP ?

Association à but non lucratif, notre priorité est d'apporter du **bonheur** à vos enfants, dans des espaces de vie sécurisés qui cultivent le **vivre ensemble** et prennent soin de la planète. Depuis plus de **70 ans**, nous répondons à toutes vos attentes en nous consacrant à la qualité et à la sécurité de nos séjours, à la formation de nos équipes et à l'innovation pédagogique.

Avec **1 adulte pour 6** en moyenne (dont moniteurs brevetés d'Etat), nos équipes s'engagent pleinement aux côtés de vos enfants.

DES COLOS QUI FONT DU BIEN À VOS ENFANTS

Nos séjours sont des révélateurs de passions où chacun fait le plein de découvertes et de rencontres. Ils créent de l'échange, de la dynamique collective et des solidarités, contribuent à l'épanouissement de vos enfants et au développement de leurs compétences.

Notre projet éducatif les aide à grandir, les implique dans le déroulement de leurs vacances et les accompagne vers leurs responsabilités d'adultes de demain.

DES VACANCES DE RÊVES ACCESSIBLES

A partir de 6 jours et 359 € tout compris, offrez à votre enfant des souvenirs inoubliables et bénéficiez d'offres exceptionnelles (jusqu'à **70% d'aides** et **20% de remise** - voir p. 6-7) !

03 69 99 10 10 - www.vacancespep.fr



Pep Alsace



NOS ATOUTS QUALITÉ & SÉCURITÉ

UN PROJET QUI VOUS VEUT DU BIEN ...

- l'enfant acteur de ses vacances, à son rythme et selon ses envies
- des colos qui se partagent dans la tolérance et dans un esprit de solidarité
- des règles de « vivre-ensemble », cadre commun pour le bien-être de tous

... ET QUI PREND SOIN DE LA PLANÈTE !

- l'apprentissage de gestes éco-citoyens pour le respect de l'environnement
- la sensibilisation au patrimoine local et à la préservation des milieux naturels
- des produits éco-labélisés, bio ou issus de circuits courts

UNE ORGANISATION RIGoureuse

- 70 ans d'expérience au service de vos enfants
- des séjours et leurs transports organisés de A à Z par des professionnels
- une ingénierie exigeante, minutieuse et certifiée Qualité ISO 9001 *

DES CONDITIONS D'ACCUEIL SÉCURISÉES

- des séjours labélisés et respectant toutes les normes en vigueur
- l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours « Atout France »
- des inspections réglementaires, contrôles de conformité et audits qualité réguliers





UN ENCADREMENT ATTENTIONNÉ ET SÉCURISÉ

- un taux d'encadrement supérieur à la réglementation, y compris lors des transports
- des équipes composées de professionnels, d'animateurs qualifiés et motivés
- l'évaluation de chaque directeur et de tous les animateurs en fin de séjour

VOTRE TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

- des prix « tout compris » avec Carnet de Voyage individuel et garantie annulation
- le choix d'un transport encadré au départ de la région avec assistance départ/retour
- des blogs pour garder le contact durant le séjour

DES COLOS IDÉALES POUR CHAQUE ENFANT

- des séjours courts et de proximité, parfaits pour une 1^{ère} colo
- des environnements familiaux, sécurisés et adaptés aux plus petits
- une charte de déontologie pour l'accueil d'enfants à besoins particuliers



* certification Qualité Iso 9001 pour la conception, l'ingénierie et la commercialisation d'accueils, d'hébergements et d'animations pédagogiques

Pour en savoir plus, consultez notre **foire aux questions** pages 24 et 25





SOULAGEZ VOTRE BUDGET !

Association à but non lucratif, nos tarifs sont « tout compris » (pension, encadrement et activités) et établis de la 1^{ère} à la dernière prestation (exemple : du dîner du 1^{er} jour au petit-déjeuner du dernier jour).

Vous pourrez déduire jusqu'à **70% d'aides*** du prix de votre séjour !

CHÈQUES-VACANCES

Les PEP sont partenaires de l'ANCV : vos Chèques-Vacances vous permettent de régler une partie ou la totalité du prix du séjour.

BONS CAF

Vos bons de la Caisse d'Allocation Familiale viendront en déduction du prix du séjour (jusqu'à 18 €/j dans le Haut-Rhin et 30 €/j dans le Bas-Rhin).

COMITÉS D'ENTREPRISE

Votre comité d'entreprise ou votre employeur peuvent prendre en charge une partie du coût du séjour.

AIDES AU DÉPART

Sur demande et selon votre quotient familial la JPA ou les PEP peuvent vous accorder une bourse d'aide au départ.

Vous pouvez également solliciter une aide auprès des services sociaux de votre mairie ou du Conseil Départemental.

PROFITEZ DES BONS PLANS !

Bénéficiez jusqu'à **20% de remise*** sur les séjours



1^{ÈRE} MINUTE

Plus tôt vous réservez, moins vous payez : jusqu'à **8%** de réduction*

1, 2, 3 ... PARTEZ

Inscrivez plusieurs frères et sœurs et bénéficiez jusqu'à **20%** de remise*

PARRAINAGE

Déjà client PEP ? Parrainez un copain : c'est jusqu'à **20%** de réduction*

TRIBU

1^{ère} colo PEP entre copains ? Economisez jusqu'à **10%***

IRCOS & CE+ SERVICES

Avec votre carte IRCOS, CEZAM ou CE+ Services, c'est **5%** de remise*

Mais aussi :

3X SANS FRAIS

Étalez vos dépenses avec notre règlement en **3X** sans frais

Pour en savoir plus, **rdv page 26**

03 69 99 10 10 - www.vacancespep.fr

* offres non cumulables et soumises à conditions (voir p.26 et Conditions Générales p.29)



EMBARQUEMENT IMMEDIAT !

Découvrez les **CENTRES PEP Alsace**

9

HALLOWEEN 2019

10 > 11

REVEILLON 2019-2020

12 > 13

HIVER 2020 : La Chaume

14 > 16

NOUVEAU : votre week-end en famille !

17

HIVER 2020 : autres destinations

18 > 20

PRINTEMPS 2020

22 > 23

Questions / reponses

24 > 25

Profitez des **bons plans PEP**

26

Réservez votre séjour

27 > 28

Conditions générales de vente

29 > 31



QUALITÉ, PROXIMITÉ ... ET BONS PLANS

Au cœur du massif des Vosges, la Roche et la Chaume baignent dans des environnements naturels et préservés. Ouverts toute l'année, ils te réservent des offres exceptionnelles (voir p. 26) : c'est l'idéal pour des colos passionnantes et pleines de découvertes !

LA VIE AVEC LES COPAINS

Par groupes d'âges et à ton rythme, tu t'enrichiras au contact des autres. Les activités à la carte alterneront avec sorties découvertes, animations, jeux et temps de vie quotidienne :

- lever + petit déjeuner échelonnés puis petite toilette avant les activités du matin : sport, création, expression, grand jeu ...
- après le repas de midi : un temps libre permet de lire, écrire, se reposer, faire un jeu avec frère/ sœur ou copains/copines
- reprise des activités jusqu'à 17h, avec une pause goûter
- douche + rangement des chambres avant le repas du soir
- après dîner, c'est la veillée : jeu, karaoké, spectacle ou boum
- l'heure du coucher varie selon les âges ... mais pas trop tard, pour être en forme le lendemain

TON ÉQUIPE

- directeur + adjoint + assistante sanitaire + 1 animateur pour 6/8 enfants + moniteurs professionnels (VTT, escalade, tir à l'arc, ...)
- personnels de cuisine, service, ménage et maintenance

POUR SE SENTIR BIEN

- chambres équipées, avec linge de lit fourni et infirmerie sur place
- repas à thème élaborés par nos cuisiniers avec produits locaux, frais et de saison (dont 20 à 30% de bio)
- sensibilisation au développement durable et actions pour la planète
- blog séjour, messagerie parents, téléphone du centre à disposition

Pour en savoir plus, consulte notre **foire aux questions** p. 24-25 ou rdv sur **www.centrespep.fr**





AUTOMNE 2019

A LA CHAUME

À ORBEY (à visiter sur www.centrespep.fr)

HALLOWEEN-PARK
mini-moto, sensations...
et frissons !

6-11 ET
12-15 ANS

A Halloween, quand tombe la nuit, d'étranges créatures viennent hanter la forêt. Venez découvrir ce monde envoûtant peuplé de citrouilles magiques, fantômes, sorcières et autres « démons » ... Le point d'orgue de ces temps forts effrayants sera une sortie au fameux Europa-Park où vous participerez au grand charivari d'Halloween et goûterez aux quelques 100 attractions du parc : bref, frissons en tous genres garantis ! Pour les plus téméraires, le séjour réserve bien d'autres sensations fortes dont mini-moto, VTT ou encore escalade !



LES TEMPS FORTS 6-11 ANS

- journée à Europa-Park
- autour d'Halloween : confection de masques, déguisements et décors, ateliers maquillage, cuisine et potions magiques
- 2 séances de mini-moto 50 cm3 sur parcours sécurisé
- jeu de piste à la recherche des mystères de la forêt, sortie nature
- tir à l'arc (à partir de 7 ans), tournois sportifs sur city-stade, grands jeux, animations et veillées

LES TEMPS FORTS 12-15 ANS

- journée à Europa-Park
- 1 sortie VTT et 1 séance d'escalade
- explorations et courses d'obstacles en forêt, sortie nature
- tir à l'arc, tournois sportifs sur city-stade, animations, grands jeux, veillées

PRATIQUE

- moniteurs professionnels pour les activités sportives

DATES ET TARIFS (hors transport)

	6-11 ans	12-15 ans
du 20/10 au 25/10 (6 j)	réf : T1 419 €* réf : TAD1 447 €* réf : TAD1 447 €*	

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi)

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)



AUTOMNE 2019

C'EST TOI QUI CONDUIS !
Vallée de Thann (Haut-Rhin)

15-17 ANS

*Profite des vacances pour passer ton code et prendre des cours de conduite. Grâce à ce stage en immersion, tu bénéficieras d'une émulation collective et d'une équipe professionnelle dédiée au groupe. Il inclut la formation grâce à laquelle tu pourras obtenir ton certificat de conduite accompagnée, délivré selon ton niveau en fin de formation (en conformité avec les dispositions réglementaires du REMC).
Le + : permis probatoire ramené à 2 ans et prime d'assurance réduite !*

TON PROGRAMME

Stage intensif durant lequel tu prépareras et passeras l'examen du code (après 30h de cours théoriques), tu effectueras 20h de conduite et participeras pour 20h à la conduite d'un autre stagiaire.

Sont prévus : une préparation du code via internet avant ton stage, un rendez-vous collectif d'évaluation au début et à la fin du séjour en présence des parents, des moyens vidéo ...

PRATIQUE

- accueil au centre TEC à Ranspach, en chambres de 4 à 8 avec sanitaires collectifs et salles d'activités
- équipe de 4 adultes + moniteurs d'Auto-Ecole professionnels
- participation aux tâches quotidiennes pour la cohésion du groupe
- rdv au centre (pas de transport)

INDISPENSABLES

- avoir 15 ans au 1^{er} septembre 2019
- carte d'identité ou passeport individuel en cours de validité
- présence des parents le 1^{er} (présentation du stage) et le dernier jour (heure de conduite jeune + parents)

DATES ET TARIFS

du 20/10 au 02/11 (14 j)

réf : TCAC

1998 €*
* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)





NOUVEL-AN 2019-2020 A LA ROCHE

À STOSSWIHR (à visiter sur www.centrespep.fr)

LES TRAPPEURS
Explorations, aventures...
et gourmandises !

6-12 ANS



*Rejoins-nous pour vivre entre copains une semaine passionnante où nous découvrirons l'univers des chiens de traîneaux, partirons à travers les forêts vers les sommets enneigés où nous nous explorerons les secrets d'une nature préservée.
Pour une détente bien méritée, d'autres activités de plein air et surprises nous attendent avec notamment une dernière soirée spectacle digne des plus grandes fêtes de la Confrérie des Trappeurs du Grand Nord.*

TES TEMPS FORTS

- visite de la ferme aux rennes ou de l'élevage de chiens de traîneaux
- grande chasse au trésor en pleine nature, raquettes à neige aux pieds
- construction d'igloo, bivouac trappeur avec feu de camp, recherche de traces et indices d'animaux sauvages
- ateliers des marmitons : créations culinaires avec concours P'tit Masterchef
- ateliers d'expression : chant et danse avec spectacle en fin de séjour

Mais aussi : grands jeux, animations, veillées, buffet et soirée festive du Réveillon.

DATES ET TARIFS (hors transport)

du 29/12 au 03/01 (6

réf : NGN

399 €*
jours)

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi)

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)



NOUVEL-AN 2019-2020

A LA ROCHE

À STOSSWIHR (à visiter sur www.centrespep.fr)

IMAGES & SONS
Tournages vidéo et
jeux en ligne

11-16 ANS

Bascule vers 2020 avec cette colo tendance pour ados curieux ... et connectés !

Elle combinera les nouvelles technologies, l'esprit d'équipe et les défis en tout genre !

Equipés de caméra Go-Pro, les participants partiront dans la forêt, par équipes, en quête d'énigmes dissimulées et filmeront leurs péripéties. Au côté exaltant de ces aventures entre copains, s'ajouteront un projet de réalisation d'une vidéo et des « battle » de jeux en ligne version aventuriers.

TES TEMPS FORTS

- aventures et défis en pleine nature avec initiation à l'orientation
- réalisation d'un film vidéo avec Go-Pro, à partir d'un scénario monté par le groupe
- concours de jeux en ligne
- sortie raquettes à neige avec construction d'igloo, bivouac trappeur et feu de camp

Mais aussi : grands jeux, animations, veillées, buffet et soirée festive du Réveillon

DATES ET TARIFS (hors transport)

du 29/12 au 03/01 (6 j)

réf : NVID

399 €*

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi)

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)





HIVER 2020 A LA CHAUME

À ORBEY (à visiter sur www.centrespep.fr)

LES TRAPPEURS Aventures hivernales et gourmandises !

6-11 ANS

Rejoins-nous pour vivre entre copains une semaine passionnante où nous découvrirons l'univers des chiens de traîneaux, partirons à travers les forêts vers les sommets enneigés où nous nous explorerons les secrets d'une nature préservée. Pour une détente bien méritée, d'autres activités de plein air et surprises nous attendent avec notamment une dernière soirée spectacle digne des plus grandes fêtes de la Confrérie des Trappeurs du Grand Nord.

TES TEMPS FORTS

- sortie en cani-rando en compagnie de chiens de traîneaux
- grande chasse au trésor en pleine nature, raquettes à neige aux pieds et visite de l'élevage de chiens de traîneaux
- construction d'igloo, bivouac trappeur avec feu de camp, recherche de traces et indices d'animaux sauvages
- ateliers des marmitons : créations culinaires avec concours P'tit Masterchef
- ateliers d'expression : chant et danse avec spectacle en fin de séjour

Mais aussi : grands jeux, activités d'expression et de création, spectacle des animateurs, veillées ...

DATES ET TARIFS (hors transport)

du 16/02 au 22/02 (7 j)	réf : H1TRA	448 €*
du 23/02 au 28/02 (6 j)	réf : H2TRA	408 €*

NOUVEAU : pour prolonger votre séjour en famille, rdv p. 17 !

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour (retour fin de matinée) pour le 1^{er} séjour, goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi) pour le 2^{ème} séjour

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)



HIVER 2020 A LA CHAUME

À ORBEY (à visiter sur www.centrespép.fr)

PASSION SKI
Initiation et
perfectionnement

6-11 ANS
12-17 ANS



Viens goûter à une colo dédiée à ta passion et progresser dans ta technique de ski. Par groupes de niveau, les séances se dérouleront sur les pistes de la station du Bonhomme Lac-Blanc qui bénéficie d'un enneigement optimal grâce à ses canons à neige.

Que tu sois débutant, avec déjà un peu de pratique ou super confirmé, tu bénéficieras des cours ESF adaptés à ton niveau ainsi que de l'accompagnement sur piste par nos animateurs pour celles et ceux qui souhaitent prolonger les plaisirs de la glisse.

Le dernier jour sera consacré au passage des tests (ourson, flocon, étoiles, ...) et à la remise des insignes et des diplômes.

Après le ski : grands jeux, activités d'expression et de création, spectacle des animateurs, veillées ...



PRATIQUE

Le centre n'est qu'à quelques minutes de la Station de ski du Bonhomme Lac-Blanc (7 remontées mécaniques dont 1 télésiège débrayable, 14 kms de pistes, canons à neige)

3 bâtiments avec 4 salles d'activités, chambres de 4 lits avec sanitaires intégrés ou dortoir de montagne. Mur d'escalade intérieur, parcours et équipements sportifs.

DATES ET TARIFS (hors transport)

du 16/02 au 22/02 (7 j)	réf : H1SK	546 €*
du 23/02 au 28/02 (6 j)	réf : H2SK	492 €*

option location du matériel : supplément de 58 €

NOUVEAU : pour prolongez votre séjour en famille, rdv p. 17 !

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour (retour fin de matinée) pour le 1^{er} séjour, goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi) pour le 2^{ème} séjour

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)





HIVER 2020 A LA CHAUME

À ORBEY (à visiter sur www.centrespep.fr)

PASSION SNOWBOARD Initiation et perfectionnement

6-11 ANS
12-17 ANS

Viens goûter à une colo dédiée à ta passion et progresser dans ta technique de snowboard. Par groupes de niveau, les séances se dérouleront sur les pistes de la station du Bonhomme Lac-Blanc qui bénéficie d'un enneigement optimal grâce à ses canons à neige.

Que tu sois débutant, avec déjà un peu de pratique ou super confirmé, tu bénéficieras des cours ESF adaptés à ton niveau ainsi que de l'accompagnement sur piste par nos animateurs, pour celles et ceux qui souhaitent prolonger les plaisirs de la glisse.

Le dernier jour sera consacré au passage des tests et à la remise des insignes et des diplômes.

Après le surf : atelier pâtisserie, grands jeux, activités d'expression et de création, spectacle des animateurs, veillées ...

PRATIQUE

Le centre n'est qu'à quelques minutes de la Station de ski du Bonhomme Lac-Blanc (7 remontées mécaniques dont 1 télésiège débrayable, 14 kms de pistes, canons à neige)

3 bâtiments avec 4 salles d'activités, chambres de 4 lits avec sanitaires intégrés ou dortoir de montagne. Mur d'escalade intérieur, parcours et équipements sportifs.

DATES ET TARIFS (hors transport et hors matériel)

du 16/02 au 22/02 (7 j)	réf : H1SNES	546 €*
du 23/02 au 28/02 (6 j)	réf : H2SNES	492 €*

option location du matériel : supplément de 78 €

NOUVEAU : pour prolongez votre séjour en famille, rdv p. 17 !

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour (retour fin de matinée) pour le 1^{er} séjour, goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi) pour le 2^{ème} séjour

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)



HIVER 2020 A LA CHAUME

À ORBEY (à visiter sur www.centrespep.fr)

WEEK-END EN FAMILLE



Pour bien finir les vacances d'hiver, le temps d'un week-end, venez en famille goûter à l'ambiance montagnarde et authentique de la Chaume.

Composez librement votre programme, entre balades, neige ou glisse sur les pistes de la Station de ski du Bonhomme Lac-Blanc qui bénéficie d'un enneigement optimal grâce à ses canons à neige.

Un samedi-dimanche consacré à la convivialité, aux jeux, aux escapades de pleine nature en raquettes à neige, aux plaisirs du ski ou du snowboard, à partager sans modération entre parents, enfants voire papy et mamie !

PRATIQUE

Le centre n'est qu'à quelques minutes de la Station de ski du Bonhomme Lac-Blanc (7 remontées mécaniques dont 1 télésiège débrayable, 14 kms de pistes, canons à neige)

3 bâtiments avec 4 salles d'activités, mur d'escalade intérieur, parcours et équipements sportifs.

- accueil en pension complète, en chambres familiales de 4 lits, avec sanitaires intégrés (litterie fournie / linge de toilette non fourni), bagagerie.
- programme libre (emportez votre matériel de ski, ...), soirée conviviale.

DATES ET TARIFS*

	Prix pour 1 participant	De 2 à 3 participants	4 participants et plus
week-end du 29/02 et 01/03	49 €	45 € / personne	40 € / personne

transport : rdv sur place (pas de transport)

1^{ère} prestation : dîner du 1^{er} jour (arrivée à partir de 14h)

dernière prestation : déjeuner ou panier repas du dernier jour (chambres à libérer pour 14h)

* hormis la déduction de vos Chèques-Vacances, ce séjour ne peut bénéficier d'aucune offre ou remise





HIVER 2020

TITISEE-NEUSTADT

FORÊT-NOIRE (ALLEMAGNE)

GLISSE & SPLASH AU FELDBERG

Ski et plaisirs aquatiques

8-13 ANS

À deux pas de l'Alsace, à 1493 m d'altitude, le Feldberg offre un vaste domaine skiable (50 km de pistes et 28 remontées), pour skieurs et snowboarders de tous niveaux. Dans un cadre exceptionnel, dominant le lac du Titisee, le chalet typique Veltishof offre une vraie convivialité et permettra de s'immerger dans la langue allemande... et les plaisirs aquatiques !

TES TEMPS FORTS

- 4 journées de ski ou snowboard tous niveaux avec 2 h de cours de ski et 3 h avec nos animateurs.
- journée au fameux complexe nautique Bade-Paradies Galaxy équipé de 18 toboggans
- soirées détente avec bob sur une piste d'1 km, randonnée en raquettes, jeux, baby-foot et ping-pong, soirée disco

PRATIQUE

- chambres de 2 à 6 tout confort avec sanitaires intégrés ou collectifs
 - navettes-bus pour rejoindre les pistes
 - messagerie vocale d'infos séjours
 - séjour partenaire
- **indispensable** : carte d'identité ou passeport en cours de validité + autorisation de sortie du territoire (Cerfa) + photocopie de la pièce d'identité du responsable légal + carte européenne d'Assurance Maladie

DATES ET TARIFS (transport compris)

du 23/02 au 29/02 (7 j)

réf : H2FEL

590 €*

Option location du matériel ski ou snowboard : supplément de 95 €

transport : compris : aller-retour en bus depuis Strasbourg, Colmar et Mulhouse

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour (retour fin de matinée)

* déduisez vos Bons CAF, Chèques-Vacances aides et participations



HIVER 2020

GARMISCH-PARTENKIRCHEN

ALLEMAGNE

TOUT SCHUSS
Séjour ski

13-17 ANS



De renommée mondiale, la station de Garmisch-Partenkirchen culmine à 2830 m d'altitude. Son vaste domaine (105 remontées mécaniques et 210 kilomètres de pistes) et son glacier ont accueilli les Championnats du Monde de ski 2011. Garmisch offre enneigement, équipements de qualité et ambiance à nulle autre pareille !

TES TEMPS FORTS

- 5 journées de ski alpin ou snowboard avec notre équipe d'encadrement diplômée, par groupes d'âges et de niveau
- programme après-ski selon envie du groupe: soirée disco à la patinoire, piscine à vagues et jacuzzis, luge nocturne sur pistes éclairées, veillées.

PRATIQUE

- accueil à l'auberge de jeunesse en chambres de 2 à 6 avec sanitaires intégrés ou collectifs, cafétéria, salles d'activités, équipement hifi/vidéo
- pique-nique sur piste ou salle hors sac (selon météo) à midi / dîners sous forme de buffets
- navettes-bus locales pour rejoindre les pistes
- **indispensable** : carte d'identité ou passeport en cours de validité + carte européenne d'Assurance Maladie indispensables
- séjour partenaire

DATES ET TARIFS

du 23/02 au 29/02 (7 j)

réf : H2GAR

700 €*
Option location du matériel ski ou snowboard : supplément de 105 €

transport : en bus au départ de Colmar, Mulhouse et Strasbourg (compris)

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour (retour fin de matinée)

* déduisez vos Bons CAF, Chèques-Vacances aides et participations





HIVER 2019 À LA COMBELLE

À PEXONNE (MEURTHE & MOSELLE)

LES P'TITS FERMIERS Séjour à la ferme

4-11 ANS

Le temps d'une colo, tu participeras à la vie de la ferme pédagogique avec les animaux de la Petite Combe.

Comme un vrai gentleman-farmer, tu pourras t'initier au poney dans un vaste manège couvert, tu feras connaissance et nourriras les animaux de la ferme (chevaux, vache, mouton, lama, âne, cochon, ...), tu feras une promenade en calèche.

Au programme également : la fabrication de ton arc, les explorations au cœur de la forêt magique, grands jeux et bricolages, veillées animées.

PRATIQUE

- ferme pédagogique & équestre à l'accueil simple et authentique nichée dans un vallon tout près du magnifique Lac de Pierre-Percée (proche de St-Dié)
- 2 bâtiments avec chambres de 6, 8 ou 10 lits équipées de douche et lavabo ou sanitaires collectifs
- parcs et enclos à animaux, manège couvert de 40m, écuries, carrière
- 80 enfants et jeunes répartis par thème et groupes d'âges
- blog avec photos et infos séjours + messagerie parents
- séjour partenaire

DATES ET TARIFS (transport compris)

du 23/02 au 29/02 (7 j)

réf : H2CO

499 €*

transport : aller-retour en bus depuis Strasbourg et Colmar (compris)

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour (retour fin de matinée)

* déduisez vos Bons CAF, Chèques-Vacances aides et participations



HIVER 2019 A LA COMBELLE

À PEXONNE (MEURTHE & MOSELLE)

PASSION CHEVAL
Séjour équitation

6-15 ANS



Viens vivre pleinement ta passion pour le cheval et partager des aventures équestres inoubliables.

Grâce aux installations du centre (vaste manège couvert de 40 m, écuries avec 20 box, carrière et parcours en sous-bois) et sous la conduite d'un moniteur équestre, tu feras connaissance avec Appaloosa, Selle français, Fjord, Welsh, ...).

En cours collectifs, tu pratiqueras la monte en manège, randos, l'initiation à l'attelage et à la voltige, les jeux équestres, le travail à pied (longe et longues rênes) et les soins (entretien des boxes, pansage et nourrissage des chevaux).

Mais aussi : activités de plein air, grands jeux, animations et veillées.

PRATIQUE

- ferme pédagogique & équestre à l'accueil simple et authentique nichée dans un vallon tout près du magnifique Lac de Pierre-Percée (proche de St-Dié)
- 2 bâtiments avec chambres de 6, 8 ou 10 lits équipées de douche et lavabo ou sanitaires collectifs
- 80 enfants et jeunes répartis par thème et groupes d'âges
- blog avec photos et infos séjours + messagerie parents
- séjour partenaire
- **indispensable** : prévoir bottes d'équitation (bombe fournie)

DATES ET TARIFS (transport compris)

du 23/02 au 29/02 (7 j)	réf : H2EQ	576 €*
-------------------------	------------	--------

transport : aller-retour en bus depuis Strasbourg et Colmar (compris)

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : petit-déjeuner du dernier jour (retour fin de matinée)

* déduisez vos Bons CAF, Chèques-Vacances aides et participations





PRINTEMPS 2020 A LA CHAUME

À ORBEY (à visiter sur www.centrespep.fr)

LES EXPERTS EN MYSTÈRES
Police scientifique et mini-moto

6-12 ANS

Viens rejoindre l'agence des Experts en Mystères, ces jeunes détectives qui t'invitent à vivre un séjour au grand air dédié aux intrigues et aux investigations naturelles.

*Pour faire de captivantes découvertes, la forêt alentour regorge de mille secrets et trésors qui feront l'objet d'une enquête approfondie, d'un rallye photo, d'explorations, de jeux de piste, sans oublier les techniques de camouflage pour rester à l'affût des suspects !
Entre deux missions : détente et entraînement avec tir à l'arc et ... séances de mini-moto !*



TES TEMPS FORTS

- 2 séances de mini-moto 50 cm³ sur parcours sécurisé
- chasse au trésor et balade nocturne à la recherche des mystères de la forêt, construction de cabanes
- affût, observations, recherche d'indices, relevés d'empreintes
- étude des plantes et des petites bêtes avec construction d'un hôtel à insectes
- fabrication d'instruments de musique et œuvres d'art à partir d'éléments naturels (land'art)
- tir à l'arc (à partir de 7 ans), tournois sportifs sur city-stade, grands jeux, ateliers créatifs, animations et veillées

DATES ET TARIFS (hors transport)

du 12/04 au 17/04 (6 j)

réf : P1EX

372 €*

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi)

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)



PRINTEMPS 2020 A LA CHAUME

À ORBEY (à visiter sur www.centrespep.fr)

MULTI-SENSATIONS
VTT, escalade et canyoning

12-17 ANS



La douceur printanière des vacances de Pâques est propice à la détente et aux activités de plein air.

Tu en profiteras pour faire le plein d'adrénaline, de rigolades, en découvrant des sensations inédites grâce à un cocktail intense et passionnant.

L'ambiance montagnarde et conviviale de la Chaume te permettra de tisser de nouvelles complicités entre copains.

Toutes les conditions sont réunies pour que tu passes un séjour formidable entre copains, pour gagner en connaissances, en confiance, en tolérance et pour s'ouvrir aux autres par l'échange et l'entraide !

TES TEMPS FORTS

- séances de canyoning en torrent de montagne avec moniteur professionnel
- grimpe arbre ou escalade
- VTT
- slack-line
- tournois et jeux sportifs, animations et veillées.

DATES ET TARIFS (hors transport)

du 12/04 au 17/04 (6 j)

réf : P1MS

444 €*

transport : rdv sur place possible ou supplément aller-retour depuis Strasbourg, Colmar ou Mulhouse : +40 €

1^{ère} prestation : goûter du 1^{er} jour (arrivée dans l'après-midi)

dernière prestation : goûter du dernier jour (retour fin d'après-midi)

* déduisez : Bons CAF, Chèques-Vacances, aides et Bons Plans PEP (voir p. 26)



COMMENT ON PEUT SE RASSURER QUAND ON PART POUR LA 1^{ère} FOIS ?

Parfois c'est un peu le stress avant le départ vers un endroit où on est jamais allé, avec des enfants qu'on ne connaît pas. Pour te rassurer, nous te donnons un maximum d'informations (catalogue, site internet, Carnet de Voyage) et dès ton arrivée l'équipe répondra à toutes tes questions : avec qui je vais être ? où je vais dormir ? quels sont les menus ? qu'est-ce qu'il y aura comme activité ? comment ça se passe pour la toilette ? Tu découvriras le centre, les alentours et des jeux te permettront de faire connaissance avec tous les participants afin que tu passes de super-vacances !

QU'EST-CE QUE JE DOIS EMPORTER ?

Les documents indispensables sont précisés dans le descriptif et sur ta confirmation d'inscription. Pour tes affaires, tout est listé dans le trousseau de ton Carnet de Voyage. (lecteur mp3, console) : la colo n'est pas faite pour ça et tu auras plaisir à les retrouver en rentrant. En hiver les journées sont fraîches : pense à te munir de vêtements adaptés (bonnet, gants, doudoune, ...). Pour les séjours de ski, tu peux emporter ton propre matériel. Si tu n'en as pas, tout est prévu pour t'équiper sur place. N'oublie pas ton doudou si tu veux qu'il soit du voyage mais ni objet connecté ou de valeur

AVEC QUI JE PARTAGERAI MA CHAMBRE ?

Tu pourras choisir d'aller avec tes copains du même âge ou l'ami(e) avec qui tu es venu. Ton animateur t'aidera à ranger tes affaires, gérer ton linge, faire ton lit, écrire ton courrier et occuper tes temps calmes.

QU'EST-CE QU'ON MANGERA ?

Les menus sont élaborés en fonction de tes besoins en équilibre alimentaire ou de ton régime. Les cuisiniers proposent des repas à thèmes : banquet, buffet, poêlées géantes, barbecue, trappeur, ... tu n'es pas obligé de tout aimer mais nous t'invitons à goûter à tout.

COMMENT JE RESTERAI EN CONTACT AVEC PAPA ET MAMAN ?

Le téléphone du centre (ou le tien) sera à disposition à certaines heures mais nous privilégierons blog, courrier et messagerie vocale pour se donner et prendre des nouvelles car la colo c'est aussi grandir en apprenant à gérer la séparation avec papa/maman ... et ton portable !

COMMENT J'IRAI JUSQUE LÀ-BAS ?

Tes parents pourront t'emmener jusqu'à la colo mais nous proposons aussi un voyage en bus ou train, encadré par tes animateurs, pour t'y rendre avec les copains. Le lieu et l'horaire de rendez-vous seront précisés dans ta fiche de convocation.

QUI S'OCCUPERA DE MOI ?

Nous formons tous nos animateurs pour assurer un encadrement irréprochable. Ils sont diplômés ou en formation BAFA et recrutés selon leurs compétences et leur motivation. En plus de ton animateur référent, d'autres adultes géreront la vie quotidienne, les petits bobos, les déplacements... Pour les activités sportives ce sont des pros qui interviendront.



COMMENT SE DÉROULERONT MES JOURNÉES ?

Les colos PEP c'est chacun à son rythme : tu pourras profiter d'un lever, d'un petit-déjeuner et d'un coucher échelonnés, selon tes besoins.

Diverses activités sont prévues par demi-journées (ou parfois à la journée), sous forme de découverte ou d'initiation, avec des cours pour le ski ou le snowboard..

Des temps calmes te permettront de lire, écrire, te reposer ou faire un jeu avec ton meilleur copain. Le soir, après la veillée, tu ne te coucheras pas trop tard pour être en forme le lendemain.

Y A-T-IL DES RÈGLES DE VIE COMME À L'ÉCOLE ?

La colo est un temps de loisirs et liberté mais la vie en collectivité demande à ce que chacun observe certains principes, afin que tout le monde passe de super-vacances. Chaque participant guidera son comportement dans le respect de la différence et la solidarité, à partir des règles de vie du séjour qui définissent les droits et devoirs de chacun.

MON LINGE SERA-T-IL LAVÉ ?

Oui, à partir de 8 jours il sera lavé une à deux fois selon la durée du séjour ou en cas de nécessité bien sûr. Pense à bien marquer tout ton linge pour retrouver tes affaires.

ET POUR L'ARGENT DE POCHE ?

Jusqu'à 12 ans, 10 ou 20 € suffiront ; ils seront confiés à l'équipe et tu pourras en disposer selon tes envies. Ton animateur t'aidera à gérer tes achats et les notera sur une fiche prévue à cet effet.

COMMENT ÇA SE PASSERA EN CAS DE BOBO ?

L'assistante sanitaire soignera les petits bobos et veillera à ton hygiène. Si besoin nous ferons appel au médecin et le signalerons à tes parents. En cas de petit coup de blues, l'équipe saura te rassurer et t'aidera à le surmonter.

LA COLO SERA-T-ELLE CONTRÔLÉE ?

Toutes les colos sont inspectées à la loupe : ces contrôles réglementaires vérifient les documents obligatoires et les locaux, s'assurent de la propreté et du respect des règles d'hygiène ainsi que du bon déroulement pédagogique du séjour.

Nous effectuons également des contrôles réguliers avec nos partenaires et toutes nos équipes font l'objet d'une évaluation afin de t'offrir un encadrement optimal.

Tu as une autre question ? Un besoin particulier ?

03 69 99 10 10 - www.vacancespep.fr



Pep Alsace

PROFITEZ DES BONS PLANS

JUSQU'À 20%
DE REMISE !



1^{ÈRE} MINUTE

JUSQU'À 8%

Plus tôt vous réservez, moins vous payez ! **Jusqu'à 8%** de remise selon votre date de réservation sur un séjour « 100% PEP Alsace »*

Votre séjour	Automne		Noël/ Nouvel An		Hiver		Printemps	
	28/6	30/8	26/7	27/9	30/8	25/10	27/9	29/11
= votre remise	8%	4%	8%	4%	8%	4%	8%	4%

1, 2, 3 ... PARTEZ

JUSQU'À 20%

Je m'inscris sur **plusieurs séjours** ou **avec mes frères ou sœurs**
= **remise de 10%** pour la 2^e inscription (et même **20%** pour la 3^e !) sur un séjour « 100% PEP Alsace »*

PARRAINAGE

JUSQU'À 20%

Je suis déjà client PEP Alsace et **je PARRAINE mon meilleur copain**
= **10% d'économies** pour moi (et même **20%** si je parraine 2 copains)
+ 5% pour mes copains sur un séjour « 100% PEP Alsace »*

TRIBU

JUSQU'À 10%

Je n'ai jamais participé à une colo PEP Alsace et **je pars avec ma TRIBU**
de copains = **5% de remise** chacun si vous êtes 2 ou 3 (et même **10%**
chacun si vous êtes 4 et plus !) à partir sur un séjour « 100% PEP Alsace »*

IRCOS & CE+ SERVICES !

5%

Avec ma carte **IRCOS** ou **CE+ Services** = **remise de 5%**
pour toute inscription sur un séjour « 100% PEP Alsace »*

* réductions non cumulables exclusivement réservées aux séjours « 100% PEP Alsace », appliquées sur le(s) séjour(s) le(s) plus court(s) et sur le tarif hors transport.

3X SANS FRAIS

Déposez 3 chèques de garantie (ou 3 prélèvements CB) pour étaler vos dépenses = règlement en 3X sans frais valable pour toute inscription effectuée au plus tard 60 jours avant le départ.

* réductions non cumulables exclusivement réservées aux séjours « 100% PEP Alsace », appliquées sur le(s) séjour(s) le(s) plus court(s) et sur le tarif hors transport.



DEMANDE DE RÉSERVATION

petites vacances 2019-2020

Vous pouvez également télécharger et compléter directement votre DOSSIER D'INSCRIPTION sur www.vacancespép.fr

1. sélectionnez votre séjour et prenez connaissance de nos conditions générales de vente (p. 29)
2. profitez de nos **offres** et **bons plans** p.26
3. remplissez ce formulaire **recto-verso** en complétant toutes les rubriques et **signez-le**. Si la date de départ est proche, veuillez nous appeler au 0369991010)
4. joignez votre **acompte** (150 € pour le 1^{er} enfant et 75 € à partir de la 2^{ème} inscription), majoré :
 - du montant de la **garantie annulation** optionnelle (18 € par enfant)
 - du montant des **options** éventuelles (transport, activités à supplément)

Vous recevrez sous 8 jours :

- votre **dossier d'inscription** avec votre relevé de compte (facture)
- votre **Carnet de Voyage** avec toutes les **informations pratiques** pour préparer votre séjour

LES PARENTS (OU RESPONSABLE LÉGAL)

NOM du responsable légal (majuscules)
PRENOM (majuscules)
ADRESSE n° rue
Code postal LOCALITÉ
Votre N° d'allocataire CAF :
Votre adresse email :
Votre téléphone : portable / fixe

L'ENFANT (+ FRÈRES ET SOEURS, INSCRITS SUR LE MÊME SÉJOUR)

NOM	PRÉNOM	NÉ(E) LE	SEXE M/F

LE SEJOUR

NOM DU SÉJOUR	LIEU	DATE	RÉFÉRENCE	OPTION
ou				

WE en famille 29/02 - 01/03 à La Chaume - Orbey	Nb de personnes :	Coût total :
---	-------------------------	--------------------

LE TRANSPORT

nous souhaitons bénéficier du transport* depuis : Strasbourg Colmar Mulhouse
 (*) assurez-vous que ce choix est proposé dans notre catalogue. Autres villes de départ : nous contacter svp.

ou nous emmènerons notre enfant au centre par nos propres moyens

ACOMPTÉ

Je joins : **l'acompte de 150€** (75 € à partir du 2^{ème} enfant ou du 2^{ème} séjour)
 Attention : aides et bons plans ne sont pas déductibles de votre acompte.
 majoré du : du montant de la **Garantie Annulation** optionnelle de 18 €
 du montant du **transport** (s'il est en option) =.....€
 du montant des **options** activités éventuelles.....=.....€
 Attention : aides et offres diverses ne sont pas déductibles de votre acompte (déduites du solde à payer)
 par : **CHEQUE BANCAIRE** à l'ordre des "**PEP Alsace**"
 ou par **CHEQUES-VACANCES ANCV**
 ou par **CB** (CARTE BANCAIRE), en complétant les rubriques suivantes)
PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE (option)
 Je soussigné(e) titulaire de la carte N° _____
 __ (expiration le __ / __ , cryptogramme à 3 chiffres : __ __ __), autorise les PEP Alsace : à débiter la
 somme de..... € correspondant à l'**acompte** (+ montant de garantie annulation optionnelle : 18 €)
 A....., le..... **Signature** du titulaire de la carte :

VALIDATION

Je soussigné(e), (père / mère / responsable légal du participant)
 certifie avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de vente des PEP Alsace.
 Je m'engage à fournir ultérieurement tous les documents nécessaires à la facturation, à compléter tous
 les renseignements utiles au bon déroulement du séjour et à régler le solde du séjour à la date indiquée
 sur ma facture.
 A....., le..... **Signature**

Formulaire à retourner à :

Les PEP Alsace - 8, rue Blaise Pascal - 68000 COLMAR
 03 69 99 10 10 / colos@pepalsace.fr

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE PEP ALSACE

Les PEP Alsace, association loi 1901, sans but lucratif, font partie du réseau national des PEP, reconnu d'utilité publique et sont membre de la JPA (Jeunesse au Plein Air). Tous les séjours figurant dans ce catalogue sont proposés par des organisateurs du réseau PEP ou JPA. L'inscription à l'un de ces séjours implique l'acceptation des présentes conditions d'inscription qui sont régies par le Code du Tourisme et notamment les articles L. 211-1 et suivants ainsi que les articles R. 211-3 à R. 211-11 (consultables sur www.legifrance.gouv.fr).

1) INSCRIPTION

- A nos bureaux : 8, rue Blaise Pascal 68000 COLMAR
- Par courrier : retournez le dossier d'inscription complété, signé et obligatoirement accompagné de votre acompte de 150 € et 75 € à partir du 2e enfant inscrit à l'ordre de "Les PEP Alsace"

En cas d'inscription tardive (21 j avant le départ), vous devrez nous adresser la totalité du prix du séjour.
- Par téléphone (réservations uniquement) : 03 69 99 10 10
- Par internet (réservations uniquement) : www.vacancespep.fr

Toute inscription implique l'acceptation des présentes conditions, validée par votre signature au bas du bulletin d'inscription.

L'âge de l'enfant devra impérativement être compris dans la tranche d'âge du séjour et de 4 ans révolus le jour du départ. Aucune inscription ne pourra être prise en compte si elle n'est pas accompagnée de l'acompte et des documents contractuels nécessaires.

2) PRIX

Nos prix comprennent l'ensemble des prestations suivantes :

- hébergement en pension complète
 - encadrement
 - matériel pédagogique et accès à l'ensemble des activités
 - déplacements, visites et excursions éventuelles durant le séjour
 - le transport pour se rendre sur le lieu du séjour (sauf mention particulière)
 - assurance en responsabilité civile et assistance rapatriement
 - l'adhésion PEP Alsace
- Sauf mention contraire, ils ne comprennent pas :
- les dépenses à caractère personnel (argent de poche) du participant
 - les activités optionnelles qui donnent lieu à suppléments
 - les frais de vaccination et de visa
 - les frais médicaux éventuels qui feront l'objet d'une refacturation à l'inscrivant
 - la garantie annulation optionnelle

3) MODALITES DE REGLEMENT ET DE FINANCEMENT

Le versement de l'acompte et du solde du séjour peut s'effectuer par :

- chèque bancaire libellé à l'ordre de « Les PEP Alsace »
- virement bancaire
- espèces
- Bons de Vacances CAF ou CMSA (à joindre à la fiche d'inscription)
- Chèques Vacances ANCV (à joindre à la fiche d'inscription)

Nous déclinons toute responsabilité en cas de perte ou de vol lors de l'expédition de vos Bons, Chèques-Vacances, chèques ou espèces (envoi par recommandé avec AR svp). Le solde devra être versé au plus tard à la date figurant sur votre facture. L'usage n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son inscription sans qu'il puisse se prévaloir de cette annulation et encourt le paiement des frais d'annulation (voir article 7). Nous ne pourrions procéder au départ de l'enfant qu'en cas de versement de l'intégralité des sommes dues.

Un paiement tardif ou incomplet donne droit aux PEP Alsace d'annuler l'inscription et d'imputer les frais d'annulation qui en découlent.

Dès la fin du séjour, nous vous délivrerons une attestation vous permettant de solliciter la participation de votre CE, Municipalité, Service Social ou Ministère (sauf en cas de voyage PEP/JPA).

4) OFFRES SPECIALES ET REDUCTIONS

Offres et réductions sont non cumulables, soumises à conditions et plafonnées. Elles sont réservées aux séjours « **100% PEP Alsace** », appliquées sur le(s) séjour(s) le(s) plus court(s) et sur le tarif hors transport. L'offre la plus avantageuse sera proposée lors de l'inscription.

L'offre « **3 X sans frais** » n'est valable que pour une inscription effectuée plus de 2 mois avant le début du séjour. Elle est conditionnée par le paiement à l'inscription du 1er tiers du prix du séjour et le dépôt de 2 chèques de garantie (ou 2 prélèvements CB) correspondant au 2 tiers du prix du séjour qui devront être soldés avant le démarrage du séjour. Ces offres ne sont pas déductibles de l'acompte forfaitaire à régler à l'inscription.

5) AIDES & SOLIDARITE

Aides non cumulables, soumises à conditions et plafonnées.

- association de Solidarité, les PEP peuvent accorder des aides à ceux qui en ont besoin (sauf en cas d'aide du CE). Vous pouvez solliciter notre Fonds d'Aide Exceptionnelle jusqu'à 45 jours avant le séjour (délai de rigueur).
- Si vous habitez le Bas-Rhin : subvention de la Ville pour les familles domiciliées à Strasbourg et aide du Conseil Général selon barème CAF
- autres aides possibles : Secours Populaire, Restos du Cœur, Caritas, Municipalité, Fonds d'Aide Sociale de l'Ecole, services sociaux, CCAS (contactez votre Assistante Sociale pour tout renseignement).

6) SERVICE INTEGRATION

Les PEP Alsace sont signataires de la charte de déontologie JPA pour l'intégration d'enfants porteurs de handicap. En partenariat avec l'Espace Ressource Handicap JPA 67, nous étudions avec les familles concernées le séjour, les conditions d'accueil et l'accompagnement spécifique appropriés pour tout enfant convalescent, porteur d'un handicap ou sujet à PAL. Veuillez nous adresser dès l'inscription tous les éléments (ordonnance, protocole, ...) nous permettant de prendre les mesures de prise en charge nécessaires.

7) ANNULATION

L'annulation d'une inscription doit nous être signifiée par courrier. La date de réception du courrier sera prise en compte dans le calcul des frais d'annulation qui s'établissent comme suit :

- 1) plus de 45 jours avant le départ, 75 € seront retenus pour frais de dossier (sauf stage de Conduite Accompagnée : retenue de 280 €).
- 2) entre 45 et 31 jours avant le départ, nous retiendrons l'acompte de 150 € (sauf stage de Conduite Accompagnée : retenue de 350 €).
- 3) entre 30 et 8 jours avant le départ nous retiendrons l'acompte de 150 € majoré de l'intégralité des frais de transport + 25 % du prix du séjour.
- 4) 7 jours et moins : nous facturerons l'intégralité du prix du séjour.

En cas d'annulation pour raison médicale (sur présentation d'un certificat médical), selon la date, seules les dispositions 1, 2 ou 3 s'appliqueront.

En cas d'interruption du séjour pour raison médicale empêchant l'enfant de poursuivre son séjour (selon certificat médical), nous retiendrons le coût des journées effectuées + le coût intégral du transport, majorés de 75 € au titre des frais de dossier.

Nous vous recommandons de souscrire à notre « Garantie Annulation » (voir ci-après).

8) GARANTIE ANNULATION OPTIONNELLE

La garantie annulation optionnelle (forfait de 18 € en sus du prix du séjour), garanti au souscripteur le remboursement intégral des sommes normalement retenues par les PEP, conformément aux conditions d'annulation précisées dans l'article 7), lorsqu'il est contraint d'annuler son séjour pour des raisons dûment justifiées et certifiées :

- décès d'un parent proche (frère, sœur, parents, grand-parents)
- maladie médicalement constatée ou accident corporel du participant

- destruction des locaux privés occupés par le participant
- licenciement économique d'au moins un des parents

Elles ne s'appliquent pas en cas de maladie ou accident préexistant à l'inscription. La garantie annulation doit être souscrite au moment de l'inscription et cesse ses effets le jour du départ ou du début du séjour. Par conséquent, aucun remboursement dans le cadre de cette garantie ne sera effectué en cas d'interruption de séjour, pour quelque raison que ce soit.

9) DROIT A L'IMAGE

Au cours du séjour, les participants pourront être photographiés ou filmés. Ces photographies et vidéos pourront être utilisées par les PEP Alsace pour alimenter les blogs des séjours ou illustrer catalogues, site internet ou autres supports de communication ainsi que pour des articles de presse.

L'inscrivant autorise expressément les PEP Alsace, pour la durée légale des droits d'auteur relative aux photographies et vidéos, à utiliser gracieusement l'image du participant et ce à des fins promotionnelles ou de communication interne ou externe.

Tout refus éventuel devra nous être signifié expressément par courrier A/R, ce qui entrainera l'impossibilité pour l'organisateur de fournir des images du participant en cours de séjour (DVD ou blog séjour).

10) RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

Les PEP mettent en œuvre des moyens professionnels pour l'organisation matérielle et logistique des séjours en partenariat ou par l'intermédiaire de prestataires de service. Ces derniers conserveront les responsabilités propres à leur activité. Nous déclinons toute responsabilité quant aux modifications de dates ou de programmes dues à des cas de force majeure. Les PEP se réservent le droit de modifier ou d'annuler un séjour du fait notamment d'un nombre insuffisant de participants. Les contraintes de transport peuvent nous amener à modifier certaines dates ou horaires de séjours. A défaut de trouver une solution de remplacement, nous rembourserons les sommes versées, sans possibilité de dédommagement.

11) RESPONSABILITE DU PARTICIPANT

Si le participant est sujet à des troubles, est porteur d'un handicap, suit un traitement médical ou un régime alimentaire particulier, ordonnance et protocole médical devront nous être communiqués dès l'inscription par courrier pour nous permettre de prendre les mesures nécessaires (voir aussi 7- Service intégration).

Sauf indication préalable des parents, le participant s'engage à participer aux activités et animations prévues, ainsi qu'à se conformer aux règles de vie du séjour (voir ci-dessous).

En cas d'absence des pièces d'identité ou documents obligatoires lorsqu'ils sont exigés, le participant ne pourra pas participer au séjour qui sera considéré comme annulé sans possibilité de remboursement ultérieur.

L'absence d'autres documents (autorisations, attestations, fiches de renseignements, ...) exigibles pourront empêcher le participant de pratiquer certaines activités, sans possibilité de remboursement ultérieur.

12) REGLES DE VIE COLLECTIVES & INTERRUPTION DE SEJOUR

Les participants s'engagent à respecter les règles de vie définies par le directeur du séjour. En cas de manquement grave au dîtes règles ou si l'équipe d'encadrement constate à des conséquences sur le bon déroulement du séjour ou est susceptible de compromettre le bien-être ou la sécurité de et/ou des participants au séjour, une exclusion et donc un retour anticipé pourront être prononcés.

L'apport, l'incitation et la consommation d'alcool ou de drogue sont formellement interdits et donneront lieu à un rapatriement disciplinaire.

Tout séjour interrompu ou abrégé ou toute prestation non consommée du fait du participant, pour quelque raison

que ce soit, ne donnera lieu à aucun remboursement. En cas de renvoi d'un jeune dans sa famille ou si le jeune est repris par sa famille ou s'il quitte le centre avant la fin du séjour pour des raisons disciplinaires ou comportementales décidées par l'équipe d'animation, aucune somme ne sera remboursée et tous les frais occasionnés seront à la charge des familles.

13) AGREMENTS

Nos séjours sont conformes aux normes en vigueur du point de vue pédagogique, sanitaire ainsi que des équipements de sécurité. Ils sont agréés par les Ministères de Tutelle, par les Ministères de l'Education Nationale, du Tourisme et de la Santé, les Services Préfectoraux, les Caisses d'Allocations Familiales et l'Agence Nationale des Chèques Vacances.

Agrement tourisme : inscription au Registre des opérateurs de voyages et de séjours « Atout France » n° IM 075 11 0209.

14) SANTE ET FRAIS MEDICAUX

L'admission d'un mineur est conditionnée à la fourniture (dans votre « Carnet de Voyage ») des informations relatives :
- aux vaccinations obligatoires ou à leur contre-indication
- aux antécédents médicaux ou chirurgicaux
- aux pathologies chroniques ou aiguës en cours
- aux coordonnées du médecin traitant
- à la non contre-indication à la pratique des activités physiques et sportives prévues pour le séjour.
Les soins médicaux (médecin, dentiste, pharmacie...) seront facturés à l'inscrivant qui s'engage à les rembourser avant la fin du séjour.

Suite au paiement, il recevra les feuilles de soins pour percevoir le remboursement Sécurité Sociale et mutuelle. La non-présentation de l'attestation CMU entraîne l'obligation de remboursement par la famille des frais engagés pour l'enfant. Pour les séjours à l'étranger (CEE), se munir d'une attestation de la Carte Européenne d'Assurance Maladie.

L'inscrivant autorise le directeur du séjour à faire soigner leur participant et à faire pratiquer les interventions d'urgence suivant les prescriptions médicales éventuelles.

15) DESCRIPTIFS DES SEJOURS

Les activités (éducatives, sportives ou culturelles) ne sont pas en soi : elles participent du déroulement global du séjour, au même titre que les animations, jeux et temps de vie quotidienne.

Hormis la mention « stage », elles seront pratiquées à titre d'initiation ou de découverte (de 1 à 3 séances) et adaptées au niveau et à la motivation du groupe. Les programmes mentionnés sont indicatifs et aménagés selon durée du

séjour, le choix des participants, les conditions météorologiques, ...

Toute modification du programme liée au bon vouloir du participant ou à des cas de force majeure ne saurait être imputée à l'Association.

En cas de nombre de participants insuffisant, certaines activités proposées au choix pourront être remplacées par une activité de substitution.

Les photographies présentées dans nos supports de vente (catalogue, site internet) sont utilisées aux fins de la promotion des séjours proposés et ne peuvent engager les PEP Alsace pour quelque raison que ce soit à l'égard du participant.

16) ENCADREMENT

Les Projets éducatifs adaptés aux envies et aux besoins des jeunes sont mis en œuvre par des équipes d'encadrement compétentes, diplômées et formées, conformément à la législation en vigueur. Le personnel technique prend en charge le service de restauration et d'entretien du centre (sauf camps), des assistantes sanitaires assurent le suivi médical et d'hygiène des enfants.

17) TRANSPORTS ET CONVOCATIONS

Il s'effectue en présence d'un responsable PEP. Sauf mention particulière les transports vers le centre sont inclus dans le prix du séjour. Le mode de transport ainsi que les lieux de rendez-vous sont déterminés 30 jours avant le départ tenant compte des inscrits et des conditions de voyage. Les contraintes de transport peuvent nous amener à modifier certaines dates ou horaires de séjours.

La réglementation des transports (temps de conduite, arrêts, ...) est scrupuleusement respectée.

Arrivées tardives et départs prématurés du participant ne donnent lieu à aucun remboursement du prix du transport.

Les participants supporteront seuls les conséquences et frais supplémentaires s'ils sont dans l'impossibilité de présenter les documents de voyage requis (passeport, carte d'identité, etc.).

... Au retour, en cas de retard non signalé ou non justifié de la famille, nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident et l'enfant sera confié aux autorités compétentes passé le délai d'une demi-heure. Tout retard donnera lieu à une pénalité forfaitaire de 30 €. Tout rapatriement ou accompagnement au domicile sera facturé à la famille. Afin de ne pas perturber le bon déroulement du séjour, les accueils sur place sont possibles mais exclusivement réservés à des situations particulières et sur demande préalable des parents.

18) ASSURANCES

L'assurance (MAIF et IMA), comprise dans le prix du séjour, couvre les activités et les transports organisés par les PEP.

Enfants et jeunes bénéficient des garanties accidents corporels, responsabilité civile et situation d'urgence médicale.

L'assurance ne couvre pas la responsabilité des participants lorsqu'elle est mise en cause en cas d'agression physique, de vandalisme, de destruction volontaire ou de vols commis délibérément. Les frais qui en résulteraient seront à la charge des familles.

Les PEP déclinent toute responsabilité en cas de pertes ou de vols d'objets personnels ou d'argent de poche sauf s'ils ont été confiés à l'équipe du séjour.

19) PROCEDURES DE PRESERVATION DE LA PROPRIETE ET GESTION DE CRISE

Dans le cadre de leur démarche qualité certifiée Iso 9001 : 2008, les PEP Alsace mettent en œuvre une procédure de préservation de la propriété du client assurant que tout est mis en œuvre pour assurer le respect des données et des biens du participant et de l'inscrivant.

De même, l'organisateur met en place une procédure de gestion de crise (accident, épidémie, ...) mettant en œuvre tous les moyens appropriés (signalement aux autorités compétentes, intervention sur site, information, n° d'urgence communiqué aux familles, ...).

20) PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations collectées sont destinées à l'usage exclusif de l'organisateur. Conformément au nouveau règlement sur la protection des données (RGPD) nous avons mis à jour notre politique de confidentialité pour préciser quelles données nous collectons à votre sujet, comment elles sont traitées et quels sont vos droits à leur égard. Conformément à la loi, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel vous concernant en vous adressant à : RGPD@pepalsace.fr

21) RECLAMATIONS

Les PEP Alsace déclinent toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol d'affaires personnelles, espèces ou objets de valeur que les participants auraient choisi d'emporter sur le lieu du séjour et survenus durant le transport ou le séjour sauf si les objets concernés ont été confiés au directeur du séjour.

En vue d'améliorer leurs prestations, les PEP Alsace s'engagent à répondre à toute réclamation à la condition que celle-ci soit expressément formulée par écrit dans un délai maximum de 30 jours suivant la fin du séjour. Le délai de réponse moyen est de 15 jours tenant compte des nécessités d'investigations préalables auprès des équipes.

DISPOSITIONS DES ARTICLES R211-3 À R211-11 DU CODE DU TOURISME

CONTRAT DE VENTE DE VOYAGES ET DE SEJOURS

Conformément à l'article R.211-12 du Code du Tourisme modifié par Décret n°2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1 fixant les conditions d'exercice relatives à l'organisation de la vente de voyages et de séjours, vous trouverez reproduits ci-dessous les articles R.211-3 à R.211-11 du même code.

Article R.211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article 1211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés la facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne

soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R.211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369 à 1369-11 du code civil, sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a) de l'article 1141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R.211-2.

Article R.211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

1) La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;

2) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;

3) Les prestations de restauration proposées ;

4) La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

5) Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un état partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;

6) Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;

7) La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

- 8) Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9) Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R.211-B ;
- 10) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11) Les conditions d'annulation définies aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
- 12) L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13) Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol prévue aux articles R.211-15 à R.211-18.

Article R21 1 - 5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article 821 1 - 6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil.

Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

- 1) Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2) La destination ou les destinations du voyage et* en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3) Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;
- 4) Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5) Les prestations de restauration proposées ;
- 6) L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7) Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;
- 8) Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R.211-8 ;
- 9) L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'embarquement, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10) Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11) Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

- 12) Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;
- 13) La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7 de l'article R.211-4 ;
- 14) Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15) Les conditions d'annulation prévues aux articles R.211-9, R.211-10 et R.211-11 ;
- 16) Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17) Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18) La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19) L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :
 - a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;
 - b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;
 - 20) La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13 de l'article R.211-4 ;
 - 21) L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, le délai est porté à quinze jours.

Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L.211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations

des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9 - L'orsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13 de l'article R.211-4, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

- soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
- soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L.211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue en son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

- soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
 - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
- Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13 de l'article R.211-4.



DES VACANCES INOUBLIABLES,
100% SENSATIONS ET EMOTIONS !



03 69 99 10 10

www.vacancespep.fr

